

# Bilan de la session 2005 du CNU

## Section 26.

Rédigé par le bureau de la Section\*  
juin 2005

### 1 Qualifications : bilan 2005

#### 1.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

Le nombre de candidats inscrits était de 508. Le nombre de dossiers non parvenus aux rapporteurs est de 106. Sur les 402 dossiers examinés, 278 candidats ont été qualifiés (soit 69 %, à comparer à 67 % en 2004 et 60 % en 2003). Environ les trois-quarts des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Comme les années passées, deux critères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

1. L'aptitude à enseigner les Mathématiques.
2. L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

#### **Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèse).**

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Maths.
- Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline ne semble pas suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26.
- Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période précédant la demande de qualification.

---

\*Emmanuel Lesigne, François Golse, Bernard Gleyse et Olivier Raimond

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous demandons que les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français). Le dossier doit contenir un CV détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et au minimum quelques-uns de ceux-ci.

La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes. Mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation.

En ce qui concerne les candidats dont la formation et/ou la mention du doctorat ne relèvent pas des mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, économie,...), il est impératif qu'une large part du dossier de qualification soit consacrée à la mise en évidence :

- de la part des mathématiques dans leur formation initiale ;
- de leur contribution scientifique dans le domaine des mathématiques appliquées.

Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification. (Cette condition n'est bien sûr pas absolue).

Enfin, signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes (livret du candidat SMF-SMAI, voir [www.emath.fr](http://www.emath.fr)) qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires.

## 1.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats inscrits était de 154. Le nombre de dossiers non parvenus aux rapporteurs est de 21. Sur les 133 dossiers examinés, 92 candidats ont été qualifiés (soit 69 %, proportion stable par rapport aux années précédentes). Plus d'un refus de qualification sur deux est justifié par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Master de Maths.
- Un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente.
- La démonstration d'une réelle autonomie scientifique.
- L'aptitude à l'encadrement et à la direction de recherches.

Sur la base de ces critères, la majorité des dossiers examinés ne posait aucun problème.

## 1.3 Commentaire

Que ce soit pour les MCF ou les Professeurs, le nombre de nouveaux qualifiés est relativement stable ces dernières années, alors que le nombre de postes ouverts au concours MCF 26 est passé de 80 à 49 entre 1999 et 2005, et le nombre de postes ouverts au concours Prof 26 est passé de 40 à 26 pendant la

même période. Suite à des redéploiements le nombre d'enseignants-chercheurs en mathématiques a diminué de façon sensible dans la période récente dans notre pays. Alors que la plus grande partie de la recherche mathématique française est effectuée dans les universités et que l'école mathématique française est reconnue pour sa qualité, cette situation est inquiétante pour l'avenir. Nous devons alerter les décideurs locaux et nationaux sur un risque de déclin qui serait dommageable à l'ensemble des sciences de notre pays.

## 2 Promotions

Nous donnons dans cette section un bilan du travail du CNU sur les promotions en 2005, auquel nous avons ajouté un bilan des promotions locales l'année précédente.

Pour les promotions, le CNU doit gérer la pénurie. Il ne fait aucun doute pour chacun des membres du Conseil que le nombre de promotions offertes est très faible par rapport au nombre de collègues pouvant légitimement y prétendre pour la qualité de leur travail scientifique, de leur investissement pédagogique et des services rendus à la communauté dans l'administration de la recherche ou de leurs établissements.

Les dossiers de candidature à une promotion doivent contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière (et non des trois dernières années, comme c'est demandé par l'administration). À côté du CV et de la liste complète des travaux (classés par type de publication), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, et les services rendus à la communauté universitaire.

Chaque dossier de candidature est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi.

### 2.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions offertes : 12

Nombre de collègues promouvables : 295

Nombre de candidats : 122

Liste des promus :

BATINA Jean (Pau), BELMEDI Said (Lille 1),

BLOCH (ép. DENAPE) Isabelle (IUFM Bordeaux),

DUBOIS Gérard (INSA Lyon), DUNAU Jean-Louis (INSA Toulouse),

JOURANI Abderrahim (Dijon), LOHEAC Jean-Pierre (École Centrale de Lyon),

NOVOTNY Antonin (Toulon), PETIT Frédérique (Paris 6),

PETIOT Jean-François (Vannes), RECOULES Raymond (Albi),

VALMORIN Vincent (Antilles-Guyanne).

(Il y a dans cette liste deux promotions "en voie 2". La voie 2 concerne les collègues de "petits établissements" dont la promotion n'est examinée qu'au niveau national. C'est le cas des IUFM et de certaines écoles d'ingénieur comme les ENI.)

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble d'une carrière de MCF. À côté du travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

L'âge moyen des promus est 51 ans. Les âges s'étendent de 42 à 59.

## 2.2 Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions offertes : 14

Nombre de collègues promouvables : 267

Nombre de candidats : 161

Liste des promus :

BRONIATOWSKI Michel (Paris 6), CHATEAUNEUF Alain (Paris 1),  
DEBUSSCHE Arnaud (ENS Cachan), DINH The Luc (Avignon),  
DORIER Jean-Luc (IUFM Lyon), GAMBOA Fabrice (Toulouse 3),  
HECHT Frédéric (Paris 6), HERBIN Raphaëlle (Aix-Marseille 1),  
HU Ying (Rennes 1), KICHENASSAMY Satyanad (Reims),  
MAZURE (ép. BERNARD) Marie-Laurence (Grenoble 1),  
PENEL Patrick (Toulon), PHAM Xuan Huyen (Paris 7),  
PIAU Didier (Lyon 1).

(Il y a dans cette liste une promotion "en voie 2".)

Pour l'examen des promotions à la première classe des professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe, de projet ou d'établissement, responsabilités pédagogiques, activités éditoriales, appartenance à différentes commissions,...),
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- valorisation de la recherche, collaborations extra-mathématiques,
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leurs dossiers.

Le CNU veille à une répartition équilibrée des sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques.

L'âge moyen des promus est 47 ans. Les âges s'étendent de 36 à 60.

## 2.3 Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 4

Nombre de collègues promouvables : 208

Nombre de candidats : 87

Liste des promus :

BETHUEL Fabrice (Paris 6), LE TALLEC Patrick (Paris 9, X),  
ROBERT Christian (Paris 9), WERNER Wendelin (Paris 11).

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que ce soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion et de structuration de la recherche.

Cette année des candidats relativement jeunes ont bénéficié de cette promotion. Une répartition équilibrée des âges des promus doit être recherchée sur un mandat du CNU (4 ans).

L'âge moyen des promus est 43 ans. Les âges s'étendent de 36 à 50.

## 2.4 Promotions au 2nd échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 3

Nombre de collègues promouvables : 27

Nombre de candidats : 17

Liste des promus :

CAZES Pierre (Paris 9), CROUZEIX Jean-Pierre (Clermont 2),  
SCHVARTZ (ép. ELKAROUI) Nicole (Paris 6, X).

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions dévolues aux professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle, ainsi que l'âge.

L'âge moyen des promus est 62 ans. Les âges s'étendent de 61 à 64.

## 2.5 Promotions locales 2004

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié (49,5%) des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. (Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables.) Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur.

On pourrait s'attendre à observer, discipline par discipline, un équilibre entre les nombres de promotions nationales et locales. Or en mathématiques, et particulièrement en 26<sup>ème</sup> section, le nombre de promotions locales reste assez nettement inférieur au nombre de promotions nationales. Ce fait a été clairement décrit et dénoncé par le CNU précédent (cf. le bilan 2003). Il faudrait analyser en profondeur les raisons du manque de reconnaissance locale des mathématiciens dans l'Université Française. Il est difficile de croire que le manque de qualité scientifique en soit la cause principale.

Le bilan des promotions locales 2005 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2004 dans notre section.

### **2.5.1 Hors-Classe des Maîtres de Conférences**

12 promotions avaient été attribuées par le CNU. 11 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

AIT HENNANI Larbi (Lille 2), AMAZIANE Brahim (Pau),  
BEAU Daniel Julien (Dijon), DELYON (ép. BRANDIÈRE) Odile (Paris 11),  
DEREMETZ Bernard (Valenciennes),  
GIRAN (ép. PELLERIN) Nicole (Aix- Marseille 3),  
LAVAINNE Francis (Paris 13),  
LE FRIEC (ép. BARA) Marie-Françoise (Clermont 1),  
PIQUET Claude (Paris 6), TROUCHE Luc (Montpellier 2),  
VALLIN Philippe (Paris 9).

### **2.5.2 Première classe des professeurs**

13 promotions avaient été attribuées par le CNU. 7 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

BOUSSOUIRA (ép. ALABAU) Fatiha (Metz), BROZE Laurence (Lille 3),  
DUCHARME Gilles (Montpellier 2), GRÉGOIRE Gérard (Grenoble 2),  
GUESSAB Allal (Pau), PANASENKO Grigori (St Étienne),  
TRUONG VAN Benoît (INSA Toulouse).

### **2.5.3 Classe exceptionnelle des professeurs**

Le CNU avait attribué 4 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle. Il n'y a eu aucune promotion locale.

Le CNU avait attribué 4 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle. Il y a eu 4 promotions locales, dont voici la liste.

HAMMAD Pierre (Aix-Marseille 3),  
HIRIART URRUTY Jean-Baptiste (Toulouse 3),  
LE BRETON Alain (Grenoble 1), MOREL Jean-Michel (ENS Cachan).

### **3 Congés pour recherche ou conversion thématique, pour l'année 2005-2006**

Le nombre de semestres de CRCT que le CNU pouvait attribuer cette année est 8. Ce nombre est ridiculement faible par rapport au nombre de semestres demandés (90 dans notre section cette année), et à la qualité des projets annoncés. Pour mémoire, nous avons pu attribuer 16 semestres de CRCT l'an dernier !

Le CNU a proposé d'accorder un semestre de CRCT à :

CHRUSCIEL Piotr (Tours), DE MEYER Bernard (Paris 1),  
MÉLÉARD Sylvie (Paris 10),  
MERLEVEDE (ép. CASTANO) Florence (Paris 6),  
NKONGA Boniface (Bordeaux 1), RENAULT Jérôme (Paris 9),  
SOUPLET Philippe (St Quentin), VIGNAL Marie-Hélène (Toulouse 3).

### **4 Intégration des assistants dans le corps des MCF**

Cette procédure nationale est gérée par une commission regroupant l'ensemble des disciplines, après avis du CNU sur les dossiers. 250 emplois de MCF étaient ouverts cette année pour des assistants. Tous les assistants relevant de la section 26 qui avaient déposé un dossier ont été inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des MCF.

---